L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Est située rue Chartres, No. 110, entre St.-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français et ne se paient pas [illegible] dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le temps des pluies, des dégats considérables au chemin et aux fossés que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. ainsi que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte.

L F GENERES,
27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.
Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient dû ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R CLAGUE, secrétaire. 21 j

*Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la Nouvelle Orléans.*

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 3me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles la dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.
8 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et dernièrement à l'hôtel de la Marine qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.
2 juillet ED. L'HOTE

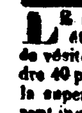
HOTEL DE MANDEVILLE.
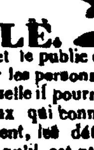

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 25 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle-Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 3 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux éxigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une halle très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivale pour les encouragemens accordés à de louables efforts.
22 mai WAYMOUTH

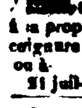
A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.
22 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignant à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.
21 juil encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,
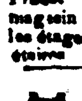
Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à
6 juillet WM. HOLMES & Co.

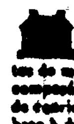
A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prados. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

PROPRIETES A LOUER.
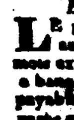
Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 162.
22 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

*Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.*

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, partir du lundi prochain, 13 courant.
7 juil JOSEPH SAUL, caissier.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses [illegible] matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour retour à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et retournera de Pascagoula, tous les samedis, partant à 3 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE, JOHN KILSHAW, jr. JAMES CURELL, agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des chargeurs.
23 juillet

STEAMER MERCHANT.
*Capitaine Joseph Swiler.*

LE public est par ces présentes informé que toutes les fournitures pour ce bateau seront payées comptant, à la présentation des bordereaux certifiés par le capitaine Swiler, et qu'en conséquence les actionnaires seront responsables d'aucune dette autrement contractée par quelque personne que ce soit de bord.
GILBERT VANCE, JOHN KILSHAW, JAMES CURELL, Agents.
7 août

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil

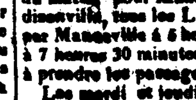
POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci dessus, précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.
*Prix réduit à une piastre.*
Pour Madisonville, en droiture.

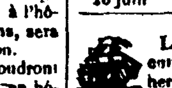
Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M, et repartira le même jour de Madisonville à 4 heures P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
8 août WILLIAM BRYAN, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.
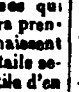
Le brick espagnol fin voilier SAN ROMAN, capitaine Salva, partira positivement dimanche prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à MATEO FIOL,
6 août—3 rue Condé, No. 27.

POUR BRAZORIA—(Texas).
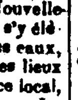
La belle goëlette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.
31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.
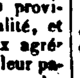
La goëlette mexicaine bien connue IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.
28 juil

A LOUER OU A FRETER.
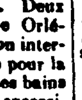
La goëlette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête à prendre du fret. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à
1 août WILLIAM BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ.
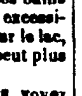
La goëlette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.
28 juil.

POUR VERA CRUZ.
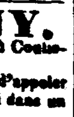
Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour. pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

La goëlette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Méxique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8j J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.
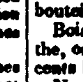
La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille.

Eau gazeuse de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
20 juin RIVET SYBOLD & co.

INSTITUTION BELLANGER,
*Sous la direction de M. Caboche.*

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juin—3pe

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 127.
8 juin CABOCHE

*Marchandises Sèches nouvellement arrivées.*

FORTES cotonnades de Lowell et de Kersey,
Bombazines et bombazettes noires, circassiennes superfines,
Oznaburghs en pièces et demi pièces,
Cotonades superfines de 5-4, bon teint,
Ecossaises pour meubles et de goût 4-4,
Mousselines rayées et à carreaux, nouveaux dessins,
Mousquetaires de diverses qualités et dessins en coton,
Courtepointes supérieures de 14-4
Crêpe d'Italie de toutes largeurs
Rideaux de mousseline et bordures rouges françaises
Toile d'Irlande de 4-4 en pièces et demi pièces
Toile à draps de diverses largeurs
Linge de table damassé français et irlandais
Broderies françaises, nouveaux dessins, quelques unes riches
Valour noir de soie et de coton
Lutestring d'Italie, soieries unies et figurées et satins
Un bel assortiment de mouchoirs de goût
Habillemens pour dames au dernier goût de France
Mousseline et ginges de deuil
Gants à jour au dernier goût, quelques uns à bas prix
Couvertures de laine, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises qui méritent l'attention des détailleurs de la ville et de la campagne, à vendre par
24 juil ANDREWS & FRERES, rue de Chartres, no 19.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 28 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 du mois d'août, à 8 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,
30 juil aide de camp.

Détenus à la geôle de la Paroisse Jefferson le nègre FIJARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.
SUZANE, appartenant à Mademoiselle Françoise.
MINDA, appartenant à M. Wailler de la N. Orléans.
[illegible]TON, appartenant à M. L. Millaudon.
Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.
JACQUES CHARBONNET.
6 août shérif.

VINGT DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 18 mai dernier, le jeune nègre PETER, âgé d'environ 20 ans, taille d'à peu-près 5 pieds 3 ou 4 pouces, peau très noire, regards sournois. Il avait une petite tumeur de la grosseur d'une noisette sur le front, provenant d'un coup. Toute personne qui le logera à la geôle ou qui me donnera telles informations qui me le feront retrouver recevra la susdite récompense.

Les capitaines et autres sont prévenus de ne point le recevoir ni l'employer sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.
6 aout—5 JAMES MOONEY.

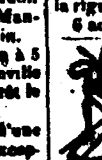
AVIS—Détenus à la geôle du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Sam et Emas. Sam ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Maneshé, de la paroisse St Jacques, Emas ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Waderspoon, de Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais.

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.
OVIDE TROUARD.
6 août Pr. A. LUMINAIS, shérif.

$15 DE RECOMPENSE.
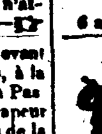
Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.
d'Août—1m, 1ps B St MESME LEBRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE.
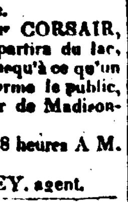
Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil

$20 DE RECOMPENSE
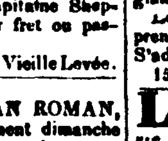
à quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Hâvre.

30 fromages de Gruyère 1re qualité; 25 douzaines liqueurs de Guélaud, savoir: 8 caisses cérises en bouteilles; 3 do eau de vie d'Autzick; 3 do crême de noyeaux, do cuiraçao; do marasquin; do huile de vanille; do crême de fleur d'orange au vin de champagne et 8 douzaines de Kyrch.

*Conserves alimentaire de Colin à Nantes.*

4 douzaines fruits naturel en bouteilles, fraises, framboises, groseilles, cérises, abricots, poires, mures et passe musquées.

200 boites sardines à l'huile en petites et grande boites, 300 boites patés et autres articles de qualité supérieure et assortie comme suit:

Patés d'anguilles, de foies gras de Toulouse et de Strasbourg, de Lièvres, de Perdrix et Perdreaux, de cailles, d'Alouettes, de Jambon et moyennes boites.

15 Poulardes du Mans, Poulets, Oies, Perdreaux, Perdrixaux, Choux et autres, Canards aux petits pois &c, les pâtés et autres boites, en partie sont aux truffes.

80 boites truffes pures, cèpes à l'huile et champignons.

200 bouteilles, petits pois au naturel, haricots verts, &c. et julienne de colin, 6 barrils sardines pressées.
27 juil PASCALET & MICHON. encoignure Chartres et Toulouse

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse; 25 caisses salaisons assorties; 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs; 2 jarres dattes fraiches; 4 jarres pruneaux en paniers d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre; plus, 50 paniers huile d'olives de plagniol; 30 caisses macaroni; do vermicelle &c. 1 malle saucissons de Lion, à vendre par
28 juil PASCALET & MICHON. encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co. se sont associé dès ce jour Mr Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE.
E. D. HYDE.
1er juillet N. DELAPLAINE.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour, Chambre à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour. Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrée s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21mai

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Niclas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.
11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri.
1 juil—6m

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes.
5 juin—a

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue Chartres no 141. juil

PARTIES DE PLAISIR.

LA superbe baleinière TRYAL, capitaine Archer McDonnel, est parée dès ce jour à recevoir à son bord les amateurs d'un coup de boulina. Cette embarcation neuve nageant 7 avirons, clouée, doublée et chevillée en cuivre, peut recevoir une société nombreuse, et possède toutes les qualités que l'on peut désirer d'un vieux loup de mer. 1 août

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Léger, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9juin

DROGUES & MEDECINES.
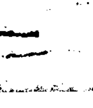
RECU par le Mississipi, Flavius et Magestic, un assortiment de drogues et médecines. Aussi, 5000 belles SANGSUES, en débarquement du brig San Roman, qu'on offre à vendre chez
7 août P. CUSACHS & Co.

PEAUX—38 peaux sèches, en débarquement et à vendre par 31 juil W HOLMES & Co.

VENTE PAR LE REGISTER.
Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—*Paroisse d'Orléans*—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu François Robouam.

Caroline, négresse américaine âgée d'environ 20 ans, et son enfant Lewis nègre âgé de 2 ans, la dite négresse Caroline est estropiée au pouce.

Lucy, mulâtresse âgée de 49 ans, un peu blanchisseuse et un peu cuisinière.

Susanne, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions: un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs 27 juil

Succession d'Angela Berthaud, femme décédée de James Serra Cuci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Mardi 1er septembre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière, et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de la dite Angela Berthaud, femme décédée de James Serra Cuci, savoir:

*Propriété Foncière*—Un lot de terre situé encoignure des rues Vieille Levée et St Jacques, faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la première rue, par une profondeur de 120 pieds de face à la dernière rue, ensemble les bâtimens et améliorations qui s'y trouvent.

*Esclaves*—Harriet, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Maria, d'environ 4 ans.

Susan, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Gustave, âgé d'environ 18 ans.

Charles, négrillon, âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: la propriété foncière à 6, 12 et 18 mois de crédit; les esclaves à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 30 juil

Succession d'Angela Berthaud, femme décédée de James Serra Cuci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Lundi 10 août prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, au faubourg Annonciation, à l'encoignure des rues St. James et Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublants et autres effets appartenant à la succession de la dite Angela Berthaud, femme décédée de James Serra Cuci.

Conditions de la vente: comptant.
30 juil W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 214 pieds de profondeur.
P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tests

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

SUCCESSION de feu Miguel de Arabu.—Vente par le régistre des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Arabu.

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronneuse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 15j

A L'INSTAR DE PARIS, MAGASIN DE NOUVEAUTES EN GROS ET EN DETAIL.

GAULIHAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, no 34, vient de recevoir par la courte traversée du Marengo, les articles qui suivent, aussi frais qu'on puisse le désirer et qui lui manquaient en totalité.

Crême de Perse, ditto de concombre, ditto colimaçons, ditto cold creams, ditto graisses d'ours, pommades, pots ordinaires, fins de deux onces, ditto d'une once, savons d'amandes et à la rose sur fine, le régénérateur des cheveux et le phlotriz, la poudre du lihas, le mucillage, le aélénite pour teindre les cheveux en noir &c, eau de vie de Lavande Ambrée, et eau de cologne &c.

Gants de soie noirs et couleurs, qualité très supérieure, gants de fils d'Ecosse couleurs et blancs.

Assortiment de peignes à manche, écailles, ditto en buffle, ditto à peignes, brosses à dents, toutes qualités et assorties, glaces à mains, et à chevalets, cannes à épée &c.

Nattes dites fausses queues toutes longueurs et nuances, raie de chairs pour bandeaux liées toutes grandeurs à touffes et à l'anglaise et autres genres assortis de grandeurs.

Un bel assortiment de chapeaux de soie surfins de mode avec leurs cartons, garnitures très bien soignées. 4 a

ECHANGE—Sur Paris à vendre par
4 a—3 KOHN DARON & Co.

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, nouvelle découverte, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les promptes et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaître leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Ce médicament est pris la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais un plus grand avantage sont de produire constamment et en très peu de temps une guérison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre particule de mercure.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenu par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont généreusement consenti à répondre de la vérité de ces assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens droguistes, seuls agents de ce remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.
rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.
10 mars—1an

MAGASIN DE MARBRES.
*Rue de la Douane No. 30.*

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riche de grilles en fer de Russie et en cuivre dit façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbre, mortiers, vases, pierres tumulaires et monumens de toute description, soit en cuivre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'exécution des travaux. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisse. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tout les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

AVIS—Le propriétaire de l'Hôtel Washington, au lac Pontchartrain, désirant de procurer au public tous les avantages qui pourront lui assurer son honorable patronage, servira à toute heure et dans le plus bref délai des services dans le dernier goût, du poisson frais et des crabes molles, soup à la tortue, huîtres fraiches &c. afin de satisfaire toutes les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, à leur arrivée et à leur départ du lac.
21 juil—1m S T TAYLOR.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirchewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; préserve; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la cuisine.
14 juil A LACOUTURE.

CINQ balles toile à drap française, 26 barriques vin de Bordeaux, des marques Ludon Medoc, Pouillac St. Estèphe Medoc et St. Julien, garantis purs et de 1ere qualité; 4 tierçons vin blanc de Bergerac; 24 caisses vin de Hermitage, 1ere qualité, à vendre par le soussigné.
23 juil E. L. BERNARD, rue Bourbon, no 113.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX DE PARIS

ALEX. PAYA & Co. rue de Chartres, no 182, entre Jefferson et St Pierre, offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Hâvre.

Chapeaux en soie, extra-fins pour homme et à la dernière mode, bretelles en gomme élastique assorties de couleurs, lunettes en écaille et argent, étuis à lunettes, coutellerie fine, poudre à poudrer, racahout des arabes &c. 31 j

LES soussignés offrent à vendre à l'encan, ou à l'aimable les marchandises suivantes, en débarquement du navire Mississipi, 8 caisses mousseline Levantine de 30 cruses, ayant droit au drawback, 2 caisses 200 douzaines bretelles de gomme élastique, un assortiment de dentelles, fleurs gaze &c.
TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
25 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu qu'Olivier Blineau ayant acheté à une vente faite par B. Beauregard, marechal de la ville de la Nouvelle Orléans, un certain nègre nommé Guyon Thompson, âgé d'environ trente cinq ans, pour la somme de $852 comptant, lequel esclave a été saisi et vendu à la poursuite de Mme. Bock, héritière de Mme. Deca Alexander, sa mère, contre Philip Flavius Felix Arcière, s'est adressé au greffier de cette cour pour en avis conformément à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Toutes personnes qui pourraient avoir aucun droit à la propriété en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont citées de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Donné sous ma main et le sceau de la cour, ce 5e jour d'août, 1835.
5a—3 A. DREUX, greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner salut: Qu'il soit connu que, attendu que John T. Osborn, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistrer des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre rendu par l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Thomas Compton, le dit ordre en date du vingt-trois du mois d'avril, mil huit cent trente-cinq, je soussigné régistrer des testaments, ai exposé en vente publique à l'encan, le trente mai, mil huit cent trente-cinq, pour compte de la succession de feu Thomas Compton, la propriété foncière ci-après décrite, laquelle a été adjugée au dit John T. Osborn, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

*Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.*

Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Suzette ou Benjamin, au faubourg Delord de cette ville, mesurant trente-sept pieds dix pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds (étant le même acquis par le défunt de John Rundlett par acte au rapport de G. R. Stringer, notaire public, le 28 juillet 1830), adjugé au dit John T. Osborn pour le prix de trois mille cinq cents piastres.

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre ledit lot de terre et les bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater du jour de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce sixième jour du mois d'août, A. D. 1835.
7 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 8439—Edward Barnwell contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Carlisle Pollock, notaire public, jeudi le 20 de ce mois, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en même temps toutes les procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Par ordre de la cour, au greffe,
Nouvelle Orléans, 6 août 1835.
7 a—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour des Preuves—Le mercredi 19e jour du mois d'août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente à l'encan, à la Cour de Justice de cette ville et paroisse, pour le compte de la succession de feu Juan Esteves, les esclaves ci-dessous nommés et décrits:

Charité alias Céleste, négresse âgée d'environ 25 ans; Juddy alias Julienne, négresse d'environ 22 ans; Esther alias Eliza, négresse âgée d'environ 24 ans et son enfant Michel âgé d'environ 5 ans; Hector, nègre, âgé d'environ 45 ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en billets endossés et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, au domicile du juge de la dite paroisse. O. S. ROUSSEAU.
11 juil juge et encanteur.

AVIS.—Maraiah Courtney, de la paroisse de l'Ouest Féliciana, s'est adressé à moi afin d'avoir les sept obligations suivantes cancelées, savoir:

1o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la paroisse de l'Ouest Féliciana, pour dix mille neuf cents deux piastres trente-quatre sous, souscrite par lui conjointement avec Mary Sterling, sa sureté, le mois d'Octobre 1828.

2o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 23 mai 1831, conjointement avec John Sterling, Jean L. Lobdell, et Ira Smith, ses suretés.

3o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix mille piastres, souscrite par lui en 1831, conjointement avec Ira Smith, sa sureté.

4o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse, pour dix mille cinq cents quatre-vingt-sept piastres onze sous, souscrite par lui en janvier 1833, conjointement avec J. L. Finly et John Sterling, ses suretés.

5o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 30 mars 1833, conjointement avec Ruffin G. Sterling et John L. Lobdell, ses suretés.

6o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix-neuf mille piastres, souscrite par lui le 30 septembre 1833, conjointement avec Ira Smith et Jean Lobdell, ses suretés.

Ces présentes sont à notifier à toute personne intéressée de déposer les raisons, en écrit, au bureau du secrétaire d'état, en quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les dites obligations et hypothèques qui résultent ne seraient pas cancelées et annullées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 18e jour de juillet, mil huit cent trente-cinq, et l'année soixantième de l'Indépendance des Etats-Unis.
L S E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 8 août—1m

AVIS—Attendu que Martin Gordon senior, de cette ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire annuller l'hypothèque général qui existe contre lui, d'un bond signé par lui et Daniel Edwards, comme cautions de Alexandre Gt Penn, shériff de la paroisse de St Tammany, le 12 avril 1825, pour la somme de trois mille piastres.

Avis est, par ces présentes, donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à déduire par écrit, en l'office du secrétaire d'Etat, et ce, dans les quatrevingt dix jours qui suivent la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce trentième jour de juillet 1835 et dans la soixantième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.
L. S. Par le gouverneur, E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE,
6 aout—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Ornemaniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc et Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces cassées; il reblanchit les *Vases et Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11 juin

E. CAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et ce, *Locus regit actum*.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartre, vis-à-vis la Bourse. 3 juil

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de comestibles et de commission.
HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—30 A. LEGENDRE.

*Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.*

AVIS—Les actionnaires sont et demeurent notifiés, que le 4me paiement de vingt cinq piastres sur chaque action, sera payable en ville, ou sur la banque de l'Amérique, à New York, le premier Lundi de décembre prochain, et que le cinquième et dernier paiement de vingt cinq piastres par action, sera payable de la même manière, le 1er lundi de mars 1836.

D'après la chartre, les actionnaires ont le privilège de faire un ou plusieurs paiemens d'avance, et auront droit en conséquence à recevoir un dividende au (prorata), à dater de la date de ces avances.
31 juil JOSEPH SAUL, caissier.

GOBELETS—28 caisses de gobelets reçus par le Marengo du Hâvre, commandés expressément pour l'usage des cafés, à vendre par caisses ou par douzaines par
M CROSBY.
3 août 20 rue de Chartres

VENTES A L'ENCAN
PAR F DUTILLET & LELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 29 juillet 1835, à la requête de Laurent Millaudon, syndic des créanciers de Auguste Théodore Dietz, il sera vendu Samedi 5 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété et l'esclave suivants abandonnés par le dit Dietz à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, à 3 milles au dessus de la ville, mesurant 1 arpent de face à la rivière, sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par la propriété de Nicolas Milton, et en bas par la propriété appartenant ou qui a appartenu à la Banque des Etats Unis, avec tous les droits et améliorations appartenant à la dite propriété tels qu'ils se poursuivent et comportent.

2o. Un esclave nommé [illegible] parti marron depuis trois ans. Conditions de la vente comptant.

Les actes de vente pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 juil

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 27 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 1er juillet 1835, les esclaves suivants abandonnés par P Pandely, à ses créanciers, savoir:

SETH, âgé de 25 ans, bon ingénieur.
ALFRED CARTER, 24 ans, nègre de champ, bon hache.
JOHN LOUIS, 28 ans, do do.
JOHN BROWN, 23 ans, maçon.
SCIPRO, 35 ans, ayant été marron une fois.
JIM, 28 ans, excellent charpentier et menuisier.
SUZAN, 25 ans, domestique et blanchisseuse.
MARY, 24 ans, do do.
DIANA, 25 ans, négresse de champ.
MARGUERITTE, 7 ans,
HANNAH, 38 ans, et son enfant de 8 mois.

Conditions: payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

PAR J S BLACHE.

A La requête de M L M Gueimarié, exécuteur testamentaire de feue dame veuve Urbin Gueimarié, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le mardi 11 août prochain, à midi, les propriétés suivantes, dépendant de la dite succession.

Manette, négresse africaine, âgée d'environ 27 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rose, sa fille, créole, âgée d'environ 12 ans, domestique.

Nancy, négresse américaine, âgée d'environ 23 ans, très bon sujet, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne ouvrière, ayant un enfant à la mamelle.

Une maison de 4 appartemens, 2 cabinets, 1 galerie, et cave bâtie sur un terrain de 60 pieds français, de face à la rue Suzette, sur 120 pds français de profondeur, sur lequel est aussi bâtie une cuisine en bois de 2 appartemens, une galerie, écurie &c. Le tout borné d'un côté par celle de M F Saulet, et dans la profondeur par celle de M Eugène Carlin et autres.

Conditions: les esclaves payables dans 6, 12 et 18 mois et la propriété dans 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, à leurs échéances, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an.

N B.—Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 juil—1

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 6 juillet 1835, il sera vendu Samedi 15 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, provenants de la succession de Marie Caroline Guéria, épouse décédée de Gust. Guéria.

Hirrard, nègre âgé de 45 ans, scieur de long, charpentier et écarisseur, bon sujet.

Eméline, négresse âgée de 19 ans, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant G Legardeur notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juil

PAR JOS. LE CARPENTIER.

LUNDI 17 août, il sera vendu à 9 heures et demie A M, à son magasin d'encan, en vertu d'un ordre de la cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 de ce mois,

Une quantité de marchandises, consistant principalement en marchandises sèches appartenant aux créanciers de Victor Grenjean, débiteur insolvable.

Conditions: Au-dessous de $100, comptant, et au-delà 90 jours de crédit pour billets endossés à satisfaction.
5 août—4,2pe

PAR F DUTILLET & LELERY.

IL sera vendu le mardi 26 août prochain, à midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves en date du 9 juillet 1835, les esclaves et la propriété ci-après décrite dépendant de la succession de Jeannette Rabin de Bassonne Nivette f c l décédée veuve Jean Castello h c l.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues St Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, mesurant 61 pieds de face à la première; sur 90 pieds 6 pouces sur la dernière de ces rues, ensemble les édifices qui sont dessus; les banquettes sont en curb stones et briquetées.

JACQUES, nègre de 30 ans, charretier, bon nègre de champ et bon sujet.

ROSE, négresse créole d'environ 28 ans, domestique et gardienne d'enfans.

Conditions: Les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois; et la propriété un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes par J. Cuvillier, not. pub. 11 juillet—2pe

*Compagnie des Architectes du 3me District de la Nouvelle Orléans.*
PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le Samedi 15 août prochain, à la Bourse de Hewlett.

1o. Un lot de terre situé rue St Philippe, mesurant 30 pieds 4 pouces de face, sur 88 pieds de profondeur, sur lequel est érigé une maison en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de la quelle se trouve 1 cabinet et 1 cave, plus 2 chambres très propres au grenier, le tout fait des meilleurs matériaux, de la plus grande solidité et parfaitement soigné, la cour est carrelée en briques de l'autre bord du lot, la cuisine parallèlement en briques se compose de 2 chambres au rez de chaussée, et 2 chambres à l'étage supérieure; plus puits en briques et latrines à 2 appartemens.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais, mesurant 28 pieds 8 pouces de face rue St Philippe, sur 88 pieds face à la rue des Marais, avec des édifices conformes à la description précédente, sauf quelques changemens dans la distribution résultant de la forme du terrain.

3o. Un lot de terre situé rue des Marais, mesurant 40 pieds moins 1 pouce de face à la rue des Marais, sur 64 pieds 5 pouces de profondeur; avec des édifices conformes à la description des précédens lots, on ne s'étend pas sur une description plus minutieuse, parce que l'on suppose que les personnes qui désireraient se rendre acquéreurs viendront sur les lieux pour en prendre plus ample connaissance, les banquettes sont carrelées en briques de l'autre bord du lac, et bordées en curb stones. Un plan des dites maisons sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Les conditions de la vente sont 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque spéciale sur les dites maisons jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, et tous les frais à la charge des acquéreurs. 31 juil

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 27 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835, les esclaves suivants abandonnés par C Janin, à ses créanciers.

THOMPSON, de 24 ans, propre à tout.
CHARLES, de 20 ans, do do
JIM, de 30 ans.
FREDERICK, de 22 ans.
KITT, de 30 ans.
JACK, de 30 ans.
SANDY, de 27 ans.
BRISTOL, de 30 ans.

Conditions: payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics, et hypothèques jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant O de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

PAR J B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 30 juin 1835, il sera vendu, mardi 11 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves suivants, abandonnés par Henry Génédry, à ses créanciers.

BUFORD, âgé d'environ 25 ans, accoutumé à travailler dans un magasin, nègre fidèle, depuis 3 ans dans le pays.

SAM, âgé d'environ 22 ans, un peu tonnelier, très actif et intelligent, depuis 2 ans dans le pays.

RACHEL, mulâtresse créole, âgée d'environ 20 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et couturière.

Ces esclaves sont tous garantis des vices et maladies prévus par la loi. 8 juil

PAR J LECARPENTIER.

IL sera vendu le Mardi 1er septembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 mars 1835, les esclaves ci après désignés abandonnés par J M Fernandez à ses créanciers.

EDMOND, âgé de 11 ans, domestique.
GUILLAUME, nègre créole, âgé de 30 ans, berger.
SAM, mulâtre de 21 ans, bon manoeuvre, [illegible], marronneur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 31 juil